

Conseil Intercommunal

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEJ  
DU 22 NOVEMBRE 2022 à 20H00**

Le Président, M. Laurent Thévenaz, ouvre la séance à 20 heures.

**1. Appel**

Membres du CODIR :

Présents : 9  
Excusés : 0

Délégués :

Présents : 42  
Excusés : 7  
Absent : 0

Le quorum de 26 est atteint.  
La Majorité absolue est de 22.

**2. Assermentations**

Le Président procède aux assermentations des délégués suivants :

- Mme Christine Van Lancker, Chavannes-des-Bois
- M. Jean Pascaud, Coppet
- Mme Lydia Bourquin, Crans

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président ouvre le vote :

Votent oui : 41  
Votent non : 0  
Abstentions : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2022**

Le Président ouvre le vote :

Votent oui : 34  
Votent non : 0  
Abstentions : 7

Le PV est accepté à la majorité.

**5. Communications du bureau du Conseil**

Le Président relève qu'un poste de suppléant est toujours vacant pour la commune de Chavannes-des-Bois suite à la démission de M. Philippe Ducrest. Ce poste sera repourvu lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Il manque également un délégué pour la commune de Crans suite à la démission de M. Alexandre Gaillard. Ce poste sera également repourvu lors de la prochaine séance du Conseil communal.

**6. Communications du Comité de direction**

Mme Emery, Présidente du CODIR, annonce que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, notamment au niveau des transports scolaires, ce qui n'a pas toujours été le cas. Dans le cadre des restaurants scolaires tout s'est bien passé également et il n'y a pas eu de retour par rapport au changement de facturation de la cotisation pour l'application Monportail.

Les crèches sont quant à elles au complet et la capacité d'accueil n'a pas permis de répondre à toutes les demandes. A ce propos, Mme Emery rappelle que l'Apej recherche des candidats pour augmenter la capacité de l'offre d'accueil en milieu familial afin de pouvoir pallier au manque de places dans les crèches et les Uape.

Les bibliothèques de Nyon, Rolle, Gland et Coppet ont mis en place un nouveau service gratuit nommé « Navibouq », permettant d'accéder aux ouvrages des quatre établissements et de les retirer dans celui de son choix.

De plus, une boîte de retour de livres a été mise en place au Collège des Rojalets.

Le dossier de construction relatif à la salle de gymnastique VD4 est en cours auprès d'ARSCO. S'il ne fait pas l'objet d'oppositions, le début des travaux est prévu début 2024 et l'ouverture du bâtiment début 2026.

Les travaux de la piscine-patinoire, prévus initialement en automne 2022, devraient finalement commencer entre décembre 2022 et janvier 2023. Le suivi de ce dossier peut être consulté sur le site d'ARSCO.

Concernant les Affichages Numériques Frontaux ANF, les nouveaux écrans ont été installés par ARSCO en été 2022 dans les écoles de Coppet et de Founex et en automne 2022 à Crans. L'installation des écrans dans les autres écoles de Terre Sainte suivra courant 2023.

Suite à l'adhésion de l'Apej à la CCT, les 170 contrats des employés de l'administration ont été revus sur la base des nouvelles conditions de travail. Aucun retour négatif de la part du personnel n'a fait suite à l'envoi de ces documents.

## **7. Présentation par ARSCO : Stratégie énergétique des bâtiments scolaires**

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à ce que M. Gilles Tirvaudey, Chef de service d'ARSCO, prenne la parole afin de présenter la stratégie énergétique mise en place par la société au sein des établissements scolaires.

Cela n'étant pas le cas, M. Tirvaudey commence la présentation basée sur les trois thèmes suivants :

- Démarches entreprises.
- Résultats obtenus.
- Mesures envisagées en relation avec la crise énergétique, la planification des assainissements et la valorisation des infrastructures.

Les démarches entreprises ont été élaborées sur trois principes :

- La sobriété.
- L'efficacité.
- Les énergies renouvelables.

Afin de mettre en place des mesures dans ces trois domaines, un outil a été mis en place afin de mesurer les consommations et d'analyser les sources d'approvisionnement. Ces données ont permis d'envisager des solutions afin de faire des économies d'énergie.

Le principe de sobriété consiste à moins consommer en ajustant les consommations par rapports aux besoins réels.

Le principe d'efficacité consiste à mieux consommer. Des améliorations au niveau du rendement ont été faites sur certaines installations, en remplaçant des vannes défectueuses et en remplaçant les anciens éclairages par des leds.

Au niveau des énergies renouvelables, plusieurs chaudières à mazout arrivant en fin de vie en même temps, cela a donné l'opportunité de raccorder certains bâtiments sur le réseau de chauffage à distance. L'énergie produite par le réseau des eaux usées allant jusqu'au lac a pu être valorisée grâce à l'installation d'une pompe à chaleur permettant d'assurer 80% de l'énergie thermique.

Les résultats suivants ont été obtenus grâce à ces mesures de 2016 à 2021 :

Collège des Rojalets :

- Réduction de 4% de la consommation électrique malgré une extension en 2019 du bâtiment d'une surface de 4% et de l'installation d'infrastructures supplémentaires au niveau du restaurant.
- Réduction de 35% de la consommation de l'énergie thermique.
- Réduction de 80% des émissions de CO2.

Collège Necker :

- Maintien de la consommation électrique malgré une extension du bâtiment d'une surface de 7% et de l'installation d'infrastructures supplémentaires au niveau du restaurant.
- Réduction de 30% de la consommation de l'énergie thermique.
- Réduction de 80% des émissions de CO2.

Les mesures suivantes sont en cours de réalisation dans le cadre de la crise énergétique :

- Plan d'économie volontaire (ajustement des températures et sensibilisation du personnel au niveau de l'utilisation de l'éclairage et des postes informatiques).

Selon l'évolution de la situation, les deux mesures suivantes pourraient être mises en place :

- Restriction de la consommation selon les mesures imposées aux gros consommateurs, dont le Collège des Rojalets fait partie. Cela consisterait à devoir diminuer de 10%, 20% voire 30% la consommation par rapport au même mois de l'année précédente.
- Le délestage, qui toucherait et impacterait fortement l'ensemble de la population.

Les prochaines mesures préconisées pour assurer la continuité de celles déjà concrétisées sont les suivantes :

- Priorisation de l'assainissement du parc informatique, des installations techniques des restaurants et de la production d'eau.
- Privilégier la consommation électrique par des installations d'énergies renouvelables en installant des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires visant à une autoconsommation.

A plus long terme, la possibilité de faire du stockage d'énergie est également envisagée.

M. Tirvaudey ayant terminé sa présentation, le Président ouvre la discussion.

Question de Mme Clara Gallicchio-Nicole (Coppet) : Vous avez parlé de la consommation électrique jusqu'en 2021, avant l'installation de l'affichage numérique frontal réalisé en 2022. Avez-vous déjà pu projeter l'augmentation de consommation engendrée par ces nouvelles installations ?

Réponse de M. Trivaudey : Les Collèges des Rojalets et Necker étaient déjà équipés de beamers qui ont été remplacés par ces nouveaux équipements, moins consommateurs d'énergie, engendrant de ce fait une diminution de la consommation. Dans les écoles villageoises, la consommation devrait légèrement augmenter mais dans une proportion négligeable par rapport à l'éclairage qui est la plus grosse source de consommation énergétique.

## 8. Préavis N° 03/2022 relatif au budget Apej 2023

Le Président donne la parole à Mme Emery pour la présentation du préavis n° 3/2022 et informe l'assemblée qu'une intervention de Mme Mélanie Gras, Directrice de l'Apej, est prévue et demande si quelqu'un s'y oppose, ce qui n'est pas le cas.

Mme Emery présente le préavis n° 3/2022 relatif au budget de l'Apej 2023 en résumant les documents annexes et en donnant les informations suivantes :

- Le budget 2023 est déjà le 2<sup>ème</sup> budget établi depuis la création de l'Apej et a été un exercice assez particulier parce que les comptes de 2022 n'ont pas encore été bouclés.
- Le budget global se monte à 29 millions de CHF, toutefois il y a beaucoup d'imputations internes en cascade pour un montant total de 2,7 millions de CHF, ceci dans le but d'avoir une comptabilité analytique. Dès lors, la répartition de certaines charges apparaît à plusieurs endroits. Donc, pour connaître le budget réel il faut soustraire ces imputations internes d'un montant de 2,7 millions de CHF ce qui donne un montant de 26,3 millions de CHF.
- Le budget 2023 est en hausse de 0,8% par rapport au budget 2022 et la participation globale à la charge des communes en baisse de 1,1%. Les charges relatives à l'enseignement public sont en baisse de 2% en raison du nouveau système de facturation des repas encaissés directement par la société Compass.
- La participation à la charge des communes relative à l'enseignement primaire est en hausse de 2%, en raison de la hausse du budget d'ARSCO suite à l'augmentation du prix de l'électricité prévue en 2023 ainsi que des taux d'intérêts relatifs aux emprunts. Il y a également deux engagements de personnel prévus au sein de l'administration d'ARSCO ainsi que la création d'un poste de conseiller école-famille.

- La participation à la charge des communes relative à l'enseignement secondaire est en hausse de 4,9%, également en raison de la hausse du budget d'ARSCO, mais aussi en raison de l'organisation de deux voyages d'études la même année suite à un changement d'organisation au niveau des 11P.
- Concernant l'accueil de jour, la hausse de 3% est principalement liée au nombre de places offertes.
- La participation des communes est en baisse car il est prévu de toucher d'importantes subventions de la FAJE, soit 1 % supplémentaire sur les charges salariales, y compris charges sociales, sur tous les salaires du personnel éducatif, pour une subvention totale de 31%. Des subventions supplémentaires seront également versées pour le personnel en formation et l'adhésion à la CCT permettra de toucher 5'000 CHF annuels et par structure pendant trois ans.
- Le nombre d'élèves de l'enseignement primaire et secondaire est en hausse.
- L'évolution des structures préscolaires avec l'ouverture des crèches la Poussinière à Crans et des Petits lutins à Chavannes-des-Bois a engendré une hausse importante du nombre de places entre 2017 et 2018 et une hausse significative a également été constatée entre 2022 et 2023 aux Coppalines. L'augmentation du nombre de places engendre une hausse des coûts et il en est de même dans le milieu du parascolaire.
- L'évolution du nombre d'enfants pris en charge dans le cadre de l'AMF est difficile à démontrer car le nombre de places est très variable d'une année à l'autre et celles-ci ne sont pas forcément exploitées de manière exhaustive, tout dépendant de la volonté des accueillants.

En conclusion, l'Apej met à disposition des services de qualité pour les enfants et les familles de Terre Sainte avec une augmentation des coûts découlant de l'augmentation année après année du nombre d'enfants, mais ceux-ci restent toutefois bien maîtrisés.

Mme Emery ayant terminé sa présentation, le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances afin de lire son rapport.

Mme Stéphanie Baudet (Chavannes-de-Bogis) lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, qui propose au Conseil intercommunal d'approuver le préavis n° 3/2022 relatif au budget 2023 de l'Apej tel que proposé.

Le Président remercie la Commission et ouvre la discussion.

Question de Mme Clara Gallicchio-Nicole (Coppet) : Quel va être le cahier des charges du conseiller école-famille ?

Réponse de Mme Mélanie Gras (Directrice de l'APEJ) : Le ou la conseiller/ère école-famille aura pour mission de soutenir les familles d'élèves en difficultés, en offrant notamment un soutien au niveau administratif et démarches sociales ou pour apporter un soutien psychologique dans le cas d'élèves qui décrochent de l'enseignement. L'école en son sein a déjà des services engagés par l'Etat, tel que logos, infirmières, doyens, etc. dont la mission est de soutenir les élèves, alors que le ou la conseiller/ère école-famille aura pour mission de soutenir les parents.

Question de M. Moreno Volpi (Chavannes-des-Bois) : Pour quelle raison le compte n° 1103183 du budget d'ARSCO relatif au recrutement de personnel a augmenté ?

Réponse de Mme Gras : Cette augmentation de budget s'explique d'une part en raison du recrutement de personnel supplémentaire, des prestations de surveillance, des prestations techniques et une nouvelle comptabilité à mettre en place tenant compte de la TVA qui va être introduite et qui n'existait pas dans les précédents budgets.

Question de Mme Thérèse Dittli-Lemoing (Commugny) : L'année dernière nous avons reçu les annexes au budget d'ARSCO avec commentaires contrairement à cette année, cela permet une meilleure compréhension des postes.

Réponse de Mme Emery : Il s'agit d'une erreur car normalement vous auriez dû recevoir la version avec commentaires.

Question de Mme Thérèse Dittli-Lemoing (Commugny) : Est-ce qu'une fois que la piscine-patinoire sera en fonction, la comptabilité y relative fera l'objet d'un décompte séparé du budget global.

Réponse de Mme Emery : Oui, cela sera le cas.

Réponse de M. Tirvaudey : Une comptabilité séparée sera impérative afin de différencier l'utilisation publique et scolaire et de calculer au mieux les honoraires et le budget dans les deux cas de figure.

Question de Mme Thérèse Dittli-Lemoing (Commugny) : On constate une augmentation des indemnités relatives au CI de l'Apej alors que la fusion de l'Ajet et de l'Ascot devait permettre de réduire les coûts. Est-ce que cela est dû au fait que les délégués de l'Apej se sont réunis à 4 reprises cette année ?

Réponse de Mme Emery : Oui.

Question de Mme Caroline Schaerer (Commugny) : Serait-il possible de recevoir les documents qui auraient dû en principe être annexés au rapport d'ARSCO ?

Réponse de Mme Emery : Oui.

Question de M. Guillermo De La Fuente (Commugny) : Parmi les augmentations des coûts dans le budget de l'ARSCO vous avez mentionné l'électricité et l'énergie. Cela paraît surprenant car le projet du chauffage à distance était censé réduire ces coûts. Pouvez-vous expliquer cela ?

D'autre part, pouvez-vous également nous expliquer à quelles fonctions seront assignées les deux personnes qui seront engagées ? Est-ce en rapport avec la piscine-patinoire ?

Réponse de Mme Emery : Il est vrai que dans le cadre de la piscine-patinoire de nombreuses personnes devront être engagées mais uniquement au moment de l'exploitation. L'année prochaine une personne sera engagée à la direction d'ARSCO dès le mois de septembre et un collaborateur technique sera engagé pour assister M. Tirvaudey en raison des multiples gros projets en cours.

Concernant l'électricité c'est de l'énergie.

M. Guillermo de la Fuente : Pour l'électricité cela est normal mais pas pour la rubrique chauffage.

Réponse de M. Tirvaudey : Le chauffage est fabriqué en partie avec l'énergie récupérée du réseau des eaux usées. Mais pour cela il faut des pompes à chaleur et celles-ci consomment de l'électricité. De plus, lors de grosses pointes de froid, du mazout est utilisé en complément. La consommation de ces deux énergies a donc une répercussion sur les coûts. Un calcul a été fait sur la base du contrat de la Romande énergie afin d'anticiper ce que les augmentations annoncées pourraient engendrer comme coûts supplémentaires, sachant que l'électricité va augmenter de 50 % et le mazout de 100 %. De ce fait, la production d'énergies thermiques augmentera fatalement de l'ordre de 17 à 20 % selon les calculs faits sur des bases fiables.

Ce qui avait été annoncé au niveau du chauffage à distance, à savoir qu'il permettra de lisser les coûts se confirme quand même malgré l'augmentation de l'électricité et du mazout.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président ouvre le vote :

Votent oui : 41  
Votent non : 0  
Abstentions : 0

Le préavis n° 3/2022 est accepté à l'unanimité.

## 9. Divers et propositions individuelles

Le Président n'ayant pas reçu de divers ni de proposition individuelle particulière demande aux délégués s'ils ont des questions pour le CODIR ou le Bureau du CI.

Question de M. Quentin Juillerat (Mies) : Les structures d'accueil de jour étant complètes, quelles sont les perspectives de développement pour l'avenir ?

Réponse de Mme Emery : Actuellement, toutes les structures existantes sont exploitées au maximum des possibilités selon les autorisations cantonales, donc si l'on souhaite pouvoir accueillir plus d'enfants il faut construire de nouvelles structures.

Question de M. Quentin Juillerat (Mies) : Est-ce que ce sujet fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance du CI ?

Réponse de Mme Emery : Dans les communes des pôles Sud et du Centre où de nouvelles constructions doivent être réalisées pour augmenter le nombre de classes; il est prévu d'y construire également de nouvelles structures d'accueil de jour. Toutefois, dans les communes n'ayant pas besoin de classes supplémentaires, cela n'est pas prévu.

Question de Mme Clara Gallicchio-Nicole (Coppet) : Ne serait-il pas possible dans les locaux actuels d'augmenter la partie UAPE, comme par exemple au Collège Necker en transformant une partie des bureaux administratifs ?

Réponse de Mme Emery : Non cela n'est pas possible car ces structures sont déjà remplies au maximum. D'ailleurs l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) et l'UAPE au Collège Necker, se trouvent dans des portes à cabines en raison du manque de locaux.

Remarque de Mme Lucie Kunz-Harris (CODIR) : En complément de la réponse de Mme Emery, il faut savoir que certaines communes ayant suffisamment de surface pour l'accueil des élèves, ont réalisés des travaux d'amélioration de l'isolation phonique des locaux, afin de pouvoir faire plus de groupes. Des aménagements

visant à améliorer le confort des élèves ont également été réalisés, notamment au niveau des vestiaires. Les structures existantes en termes de nombres de places ont donc été optimisées au maximum et ne suffisent plus. De nouvelles constructions sont donc nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil, mais cela est du ressort des communes.

Question de Mme Valérie Pauli Calatroni (Coppet) : Lors de la dernière séance du CI, durant la présentation de l'étude démographique, le CODIR avait dit que les Municipalités allaient être approchées afin de planifier les nouvelles constructions. Est-ce que cela a été fait ?

Réponse de Mme Emery : Non, car actuellement le CODIR est encore en train d'étudier les coûts de ces nouvelles structures, mais les Municipalités seront contactées d'ici la prochaine séance du CI du mois de février.

Question de Mme Valérie Pauli Calatroni (Coppet) : Lors de la dernière séance du CI, il avait également été dit que la présentation de l'étude démographique serait envoyée aux membres du CI, mais nous ne l'avons pas reçue. Serait-il possible de la transmettre ?

Réponse du Président : Cela sera vérifié dans le PV de la dernière séance et si cela y est mentionné, la présentation sera transmise aux délégués du CI.

Question de Mme Chantal Donohue (Tannay) : Je suis domiciliée à Tannay mais mon fils est scolarisé à Mies et a donc obtenu une place à l'UAPE de cette même commune. Cette situation due à l'organisation actuelle au niveau du placement des enfants engendre des tensions avec les parents Myarolans n'ayant pas pu obtenir de place pour leurs enfants en UAPE. Ceux-ci estiment qu'en tant qu'habitant et contribuable de cette commune, ils devraient être prioritaires par rapport aux enfants provenant d'autres communes. Comment comptez-vous améliorer cette situation ?

Réponse de Mme Emery : Les personnes sans enfants paient également des impôts c'est pourquoi ce critère n'influence en rien l'obtention d'une place en accueil de jour. D'autre part, il est important de souligner que la région de Terre Sainte est souvent citée en exemple au niveau cantonal pour avoir un nombre important de structures d'accueil de jour. Toutefois, l'incessante augmentation du nombre d'enfants nécessiterait de nombreuses constructions afin de pouvoir répondre à la demande et les communes font du mieux qu'elles le peuvent avec les moyens financiers à leur disposition.

Question de Mme Clara Gallicchio-Nicole (Coppet) : Par rapport à ça, la seule solution pour augmenter le nombre de places d'accueil de jour actuellement serait d'avoir plus d'accueil en milieu familial (AMF). Quelles sont les pistes pour rendre cette activité plus attrayante car il semble qu'en Terre Sainte très peu de familles pratiquent cette activité et comment expliquez-vous cela ?

Réponse de Mme Gras : L'AMF est considéré comme une activité au revenu accessoire car il n'est pas possible de garantir combien d'enfants seront éventuellement accueillis et le nombre d'heures par semaine que cela pourrait représenter. Dans la région de Terre Sainte, au vu notamment des loyers assez onéreux en raison du type de logement, les personnes ayant besoin d'un revenu fixe ne vont pas proposer de l'AMF et les personnes n'ayant pas besoin d'un revenu supplémentaire ne souhaitent pas accueillir des enfants en plus des leurs. D'autre part, les conditions d'emplois actuelles pour l'activité d'AMF sont déjà très correctes et si l'on envisage de les rendre encore plus attractives, cela aura une conséquence sur les coûts à la charge des parents.

Question de M. Stéphane Aebischer (Chavannes-de-Bogis) : Est-ce que des discussions sont en cours concernant l'offre d'accueil de jour durant la période de vacances scolaires, celle-ci étant actuellement très limitée par rapport à la demande.

Réponse de Mme Emery : Les possibilités de placements durant les vacances scolaires au niveau des offres privées sont relativement nombreuses. Au niveau de l'offre publique, l'accueil de jour n'étant pas une obligation légale cela n'est pas subventionné par les communes. Ce sont les revenus des parents qui doivent couvrir les coûts. D'ailleurs, lorsque le Centre d'animations de vacances de Terre Sainte (CAV) a été mis en place pour quatre semaines par année durant les vacances d'été, les communes ont refusé de le subventionner.

Remarque de Mme Gras : L'APEJ met actuellement à disposition des parents, une liste au niveau des crèches privées pour la période des vacances scolaires. Cela pourrait également être fait pour les camps de vacances et autres activités durant cette période.

Question de Mme Clara Gallicchio-Nicole (Coppet) : En quelle année a été mis en place le CAV ?

Réponse de Mme Emery : En 2013.

Remarque de Mme Clara Gallicchio-Nicole (Coppet) : Sachant que depuis 2013, les municipalités et conseils communaux ont passablement changé, ils seraient peut-être prêts aujourd'hui à entrer en matière pour

subventionner de telles activités, notamment pour les périodes des vacances de Pâques et d'automne durant lesquelles l'offre est très limitée.

Remarque de Mme Pascale Gallimard (Coppet) : Au vu des difficultés financières rencontrées par bon nombre de communes en Terre Sainte, il va déjà être difficile de subventionner la construction des salles de classes relevant d'une obligation légale. D'autre part, la piscine –patinoire va également engendrer des coûts importants pour les communes. De ce fait, il semble plus important de prioriser la construction de ces classes plutôt que de financer des nouvelles structures d'accueil.

Réponse de Mme Emery : Les nouvelles salles de classes seront en effet une priorité puisqu'elles sont obligatoires.

Le Président lève la séance à 21h en demandant aux membres des commissions de venir signer leurs rapports et en invitant les délégués à la verrée qui se tient dans la salle attenante.

Laurent Thévenaz  
Président CI



Ariane Katzarkoff  
Secrétaire CI